

Portant nomination de l'Intendant Militaire Adjoint Thomas LAHAMI en qualité de Directeur par intérim des Services de l'Intendance des F.A.D.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement;

VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret 374/PR du 9 Décembre 1968, portant réorganisation de l'Armée Dahoméenne;

VU le Décret n° 70-248/CP/DN du 25 Septembre 1970, portant attributions du Directeur des Services de l'Intendance Militaire;

VU le Décret n° 73-109 du 21 Mars 1973, portant nomination de l'Intendant Militaire Adjoint Isidore AMOUSSOU en qualité de Directeur par intérim des Services de l'Intendance Militaire des Forces Armées Dahoméennes;

VU le Décret n° 73-102 du 5 Mars 1973, fixant le taux mensuel des indemnités de sujétion allouées aux Autorités de l'Armée Dahoméenne;

SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1ER :-L'Intendant Militaire Adjoint Thomas LAHAMI est nommé Directeur par intérim des Services de l'Intendance des Forces Armées Dahoméennes, en remplacement de l'Intendant Militaire de 3° classe Isidore AMOUSSOU appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 :-Le présent Décret qui prend effet pour compter du 25 Octobre 1974 et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A COTONOU, le 31 Octobre 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU KEREKOU.-

Intendant Militaire de 3° Classe  
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS: PR 8 - EMAT-EMGN 8 - DIM 2 -  
EMSC 4 - CS 6 - Intéressé 1 - Ministères 12  
SGG 4 - IAA-DCCT-IGP-CNI-Gde Chanc. 5 -  
JORD 1 - DGP-DGAJL-INSAE 6 - DB-DC-CF- 3  
Solde 1 - Trésor 4 - DI 8 - CNR 4 - SPD 2 -